



# Mémoire

CHACOF • Février 2015

Dans le cadre de la réforme du secteur de l'accueil  
des 0-3 ans, la CHACOF formule...

## ... des CONSTATS

- 1 Le droit de chaque enfant à une place d'accueil de qualité n'est pas respecté
- 2 Les investissements dans la petite enfance peuvent rapporter jusqu'à 8 fois leur coût initial
- 3 Les inégalités sociales, éducatives et économiques augmentent de jour en jour
- 4 La diversité des schémas familiaux s'est substituée à la famille nucléaire traditionnelle
- 5 Le marché a changé
- 6 Les inégalités sociales, éducatives et économiques ainsi que la diversité des schémas familiaux et le morcellement de la vie active riment avec une large diversité de besoins en constante évolution
- 7 L'accessibilité des haltes-accueil est multifactorielle
- 8 Offrir un accueil de qualité nécessite des moyens adaptés, suffisants et récurrents
- 9 Le financement de la petite enfance est totalement morcelé ce qui implique instabilité et logiques administratives et de contrôle différentes
- 10 Les normes doivent être cohérentes et applicables de façon à ne pas supplanter le contenu du travail des haltes-accueil
- 11 La formation des professionnel(le)s de la petite enfance n'est pas adaptée à la réalité de terrain
- 12 Pour les équipes, les conditions de travail sont précaires et pénibles

## ... des REVENDEICATIONS

### A. Nous pensons que les principes fondateurs d'une future réglementation sur les haltes-accueil doivent être les suivants :

- 1 **La valorisation de l'autonomie de fonctionnement des haltes-accueil** qui déposent leur projet à l'ONE.

#### Pourquoi revendiquons-nous une autonomie ?

- parce que nous partons de la réalité du terrain et que notre structure tient compte des modifications de celui-ci et adapte ainsi le fonctionnement de sa structure ;
- parce que répondre à une diversité de réalités nécessite une évaluation constante et une certaine souplesse de l'équipe ;
- parce qu'une autonomie est nécessaire pour s'adapter aux réalités évolutives des familles et à la diversité de leurs besoins.
- Développer des pratiques souples, c'est, concrètement, aller au-delà des règles imposées. « La loi entérine souvent les faits. »

- 2 **Un financement durable** qui permet de construire un projet à long terme et ne fragilise pas la structure, ses professionnel(les) et les familles.

- 3 **Des procédures administratives simplifiées** qui permettent à la fois la mise en place d'une structure de coordination des demandes adressées aux différents organismes de subventionnement et l'établissement d'un schéma d'évaluation commun à ceux-ci.

- 4 **Un financement forfaitaire basé sur un socle commun et sur des axes complémentaires.** Cette subvention forfaitaire nous permet d'imputer les frais de fonctionnement, d'emploi ou d'activité qui ne peuvent être pris en charge par les autres subventions.

#### Un socle commun qui donne droit à un subside de base reposant sur trois critères :

- Une accessibilité accrue
- Un accompagnement des familles dans leur globalité
- Un travail en réseau

- 5 **La transparence et la clarté du pilotage du dispositif** par la publication de données sur les haltes-accueil, l'évaluation régulière du dispositif et l'adaptation des textes réglementaires

## B. Plus concrètement...

Nous pensons qu'il est nécessaire de permettre **la reconnaissance, la pérennisation des places existantes et non encore subsidiées et de créer de nouvelles places d'accueil** pour répondre aux besoins des familles.

Nous revendiquons une reconnaissance des haltes-accueil sur la base d'un **projet éducatif et social** qui intègre la notion d'ancrage local (rural, urbain ou de quartier).

Les critères d'**implantation, de création et de subventionnement de places** ne doivent pas faire l'objet uniquement d'un équilibre géographique et démographique. Il est important de mettre en place une **analyse des besoins de terrain et d'une concertation sur le plan local en lien entre autres avec les engagements politiques de lutte contre la pauvreté et la précarité.**

Nous souhaitons une **évaluation régulière** (quinquennale par exemple) du projet déposé à l'ONE sur base d'un canevas souple qui **tienne compte de ses spécificités.**

Nous réclamons **la reconnaissance d'un temps de travail en équipe nécessaire pour pouvoir réévaluer les objectifs du projet** en fonction de l'évolution du quartier et de la société en général.

Vu les inégalités, la diversité des schémas familiaux, les différences sociales, éducatives, économiques et culturelles, nous réclamons la reconnaissance et le financement **d'équipes pluridisciplinaires.**

La diversité des demandes, la multiplicité des temps d'accueil des enfants pour une même place et le travail d'accompagnement des familles nécessitent **un taux d'encadrement supérieur à celui en vigueur aujourd'hui et** (une reconnaissance financée) **le financement intégral de la ou le responsable de la structure** qui doit faire face à une multitude de situations.

Nous désirons que soit prise en compte, dans le financement, **la logistique de la halte-accueil : l'entretien journalier des locaux, la cuisine, le linge, etc.**

Afin d'échanger nos savoirs et nos questionnements, nous souhaitons que **des rencontres entre les structures** d'une même réalité locale soient prévues.

Nous demandons que des temps de formation soient prévus dans le temps de travail. **Les formations continues** doivent être **actualisées, multiculturelles, sociales, en lien avec l'accueil des familles précarisées et financièrement accessibles aux haltes-accueil.** Elles doivent être **organisées pour rencontrer la diversité des projets et ce, pour toutes les fonctions, en concertation avec les acteurs de terrain.**

Afin d'éviter les épuisements en cascade, la désorganisation des équipes et permettre la continuité de l'accueil et du soutien familial, nous réclamons la création **d'équipes d'accueillantes volantes** permettant de faire face aux maladies, congés, absences pour formation, notamment.

Nous revendiquons **un aménagement des fins de carrière** qui tienne compte de la pénibilité du travail des accueillantes et qui soit applicable tant dans les haltes-accueil privées que publiques.

Face à la multiplication des institutions productrices de normes (afscfa, pompiers, ONE, service de santé...), nous souhaitons une **réglementation basée sur le sens du projet composée de normes minimales claires, cohérentes** où constats et demandes sont formalisés par des écrits pour que la responsabilité soit partagée chacun dans sa fonction.

L'instabilité des réalités familiales (finances, travail, maladie, ruptures, etc.) a un impact direct sur la fréquentation effective des enfants. Nous demandons que **le financement des haltes-accueil ne soit pas conditionné par un taux d'occupation minimum**.

Considérant que le premier contact est un élément déterminant dans la construction d'une relation de confiance pour les publics précarisés que nous accueillons et que des situations d'urgence risquent de ne pas trouver d'issue et de solution dans un système cadré et délocalisé, nous revendiquons **la possibilité de ne pas nous inscrire dans un schéma centralisé pour les inscriptions**.

Etant donné l'évolution du marché du travail (licenciement, contrats précaires...) et les ruptures fréquentes des schémas familiaux, nous souhaitons **garder des procédures de paiement souples, localisées, permettant la gratuité et l'adaptation de la quote-part des familles en fonction des problématiques qu'elles rencontrent**.

Nous souhaitons la **création d'un système de centralisation des informations à destination des professionnel(le)s**: un cadastre des places disponibles actualisé quotidiennement.

Face aux morcellements des subsides, nous réclamons une gestion centralisée des demandes et des financements (points APE, projet d'accueil, ACS, F.I.P.I., Fonds Houtman, AWIPH, etc.), **un même schéma de demande, d'évaluation et de bilans justificatifs des dépenses** quelque que soit le pouvoir subsidiant.

Nous réclamons un financement **adapté** au secteur de la petite enfance et aux défis sociétaux qui le traverse, un financement **stable** pour offrir des **contrats de travail à durée indéterminée** permettant une stabilité d'emploi des professionnel(le)s et subséquemment une **continuité dans l'accueil** des enfants et de leur famille.

L'action de la CHACOF est soutenue et financée par :



Editeur responsable: Geneviève Culot, Place 2 • 1315 Opprebais